J’ai vu le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) la réciter en posant ses deux doigts.

Abû Yûnus Sulaym ibn Jubayr, l’affranchi d’Abû Hurayrah (qu’Allah l’agrée) relate : « J’ai entendu Abû Hurayrah réciter le verset : {(Allah vous ordonne de rendre les dépôts à leur ayants-droits…)} jusqu’à {(… certes, Allah entend et voit.)} [Coran : 4/58]. Il a dit : « J’ai vu le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) poser son pouce sur son oreille et son index sur son œil. » Abû Hurayrah (qu’Allah l’agrée) a dit : « J’ai vu le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) la réciter en posant ses deux doigts. »

[Authentique] [Rapporté par Abû Dâwud]

Abû Hurayrah (qu’Allah l’agrée) récitait le verset 58 de la sourate : Les Femmes (An-Nisâ’), qui termine par : {(Certes, Allah entend et voit !)} et il disait qu’il avait vu le Prophète (sur lui la paix et le salut) le réciter en posant son pouce sur son oreille et son index sur son œil, pour insister sur l’existence des attributs divins que sont la vue et l’ouïe et pour repousser les fausses interprétations. En outre, cela n’implique aucun anthropomorphisme, car Allah, Gloire et Pureté à Lui, a dit : {(Rien ne Lui ressemble et il est l’Oyant, le Clairvoyant.)} [Coran : 42/11] Et le fait d’avoir foi en tous les textes implique ce qui vient d’être dit.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/8310